

CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 mars à 18h, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard MOUNIER, Maire.

PRESENTS : Mmes BOUDEVILLE Fatiha, GODAERT Victoria MIGNON Françoise, SWINNEN Dominique, MM. BOSIO Alexis, CERESA Nicolas, CHEYSSIERE-BERTHEZENE Frédéric, COURT Jean-Paul, FULCRAND Jean-Louis, MOUNIER Bernard

EXCUSEE : Mme JOEL WENGER Constance

PROCURATION : Mme JOEL WENGER Constance à M MOUNIER Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SWINNEN Dominique

Le huis clos, en raison du contexte sanitaire, est voté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe le conseil municipal de la modification de l'ordre du jour en y ajoutant 2 délibérations : DETR et taux d'imposition, accepté à l'unanimité.

1. Demande de subvention

Délibération 2021/017

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une demande d'aide financière a été faite suite aux intempéries des 12 juin et 19 septembre 2020 ayant classé la commune en état de catastrophe naturelle. Néanmoins, la destruction du mur de soutènement de la plage aménagée n'avait pas été repérée et donc non intégré au dossier global de catastrophe naturelle. Sur les conseils de la Sous-préfecture, nous pourrions déposer une DETR afin d'obtenir une aide sur ces travaux. Il serait profitable d'y inclure le devis pour un garde-corps baraudé le long des escaliers donnant accès au Gardon dudit plan d'eau permettant la sécurisation des lieux. Montant de l'investissement : 9287,82 € HT. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

ETAT :	2 786,35 €
REGION OCCITANIE	2 321,95 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 321,95 €
AUTOFINANCEMENT	<u>1 857,57 €</u>
TOTAL :	9 287,82 € HT

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement et donne pouvoir à M. le Maire pour solliciter les différentes aides et signer tous les documents afférents.

2. Taux d'imposition

Délibération 2021/018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019, Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer pour l'année 2021 les mêmes taux qu'en 2020 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81,03%
- Cotisation foncière des entreprises : 21,87 %

3. Vote budget primitif M 14 2021

Délibération 2021/19

Mme Fatiha BOUDEVILLE présente au Conseil municipal le Budget Primitif M14, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

Section FONCTIONNEMENT : 522 693,01 €
Section INVESTISSEMENT : 806 222,30 €
TOTAL DU BUDGET : 1 328 915,31 €

Et précise que, dans la section Investissement, des opérations sont prévues sur une période pluriannuelle de 2021 à 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif M14 pour l'année 2021 tel qu'il est présenté.

4. Vote budget primitif M49 2021

Délibération 2021/020

Mme Fatiha BOUDEVILLE présente au Conseil municipal le Budget primitif M49, qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

Section FONCTIONNEMENT : 169 234,60 €
Section INVESTISSEMENT : 231 900,29 €
TOTAL DU BUDGET : 401 134,89 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Budget Primitif M49 pour l'année 2021 tel qu'il est présenté.

5. Ligne de trésorerie

Délibération 2021/021

M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie afin de pouvoir assurer le paiement des prestataires et des entreprises dans l'attente de recouvrement des subventions.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc aux conditions suivantes :

Montant	150 000 €
Durée	12 mois
Marge fixe	1,50%
Taux variable	Ace jour : indice + marge fixe, à ce jour 0,96%
Frais de dossier	0,25% du montant soit 375 €

- Prend l'engagement, au nom de la commune, de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget les ressources nécessaires aux remboursements des intérêts
 Donne pouvoir à M. le Maire, pour signer le contrat à intervenir entre la commune et la caisse régionale du Crédit Agricole du Languedoc.

6. Convention assistance technique

Délibération 2021/022

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que les missions d'assistance technique du Département envers les communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Le décret n°2019-589 du 16 juin 2019, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements, spécifie les nouvelles prestations dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, en ce qui concerne l'aide apportée aux collectivités par des Départements.

Compte tenu de son champ de compétence, la commune peut bénéficier des missions suivantes :

- Assainissement
- Protection des ressources en eau

Par arrêté du 05/12/2019, M. le Président du Conseil départemental a fixé à 0,35 € HT la part annuelle à l'habitant, pour chaque mission, la rémunération à verser au département, pour l'année 2021, s'élèverait donc à :

$0,35 \times 265 \times 2 \text{ missions} = 185,50 \text{ € HT soit } 204,05 \text{ € TTC (TVA 10\%)}$

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander l'assistance technique du département pour les missions « assainissement » et « protection des ressources en eau », approuve le projet de convention et donne délégation à M. le Maire pour le signer.

7. Règles sur le temps de travail

Délibération 2021/023

Le Conseil municipal est informé que l'article 47 de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 portant transformation de la fonction publique met fin aux dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures (1607 heures) dans la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la durée annuelle du temps de travail au sein de la collectivité serait de 1607 heures conformément à la réglementation en vigueur.

8. Point sur les travaux

Les dossiers « Village de caractère » et Télémédecine suivent leurs cours. Un coût estimatif des travaux sera proposé fin mars avant la pose de permis de construire.

Concernant les pylônes de téléphonie mobile, les permis déposés sont accordés, l'installation devrait commencer et sous réserve de contre-temps, les pylônes devraient être opérationnels avant l'été.

La cagnotte Leetchi a permis de récolter environ 2000 €, à cette somme seront rajouter les 2700€ reçus généreusement par l'association des maires ruraux pour réparer le mur du jardin d'enfants suite aux intempéries de septembre 2020.

9. Ferme de Faveyrolles

M. Le Maire présente un Power Point retraçant l'historique financier de l'acquisition de la propriété Clément par la municipalité, ainsi que les estimations basse et haute établies par la SAFER.

Suite aux conseils pris auprès de l'Agence Technique, il s'avère que la possibilité de vendre la propriété Clément n'est pas possible pour des raisons comptable (moins-value trop importante) et juridique (délict d'intérêt).

La possibilité de proposer un bail emphytéotique sera étudiée.

Questions diverses

- Lecture est faite d'un courrier de M. Jean-Louis FULCRAND interrogeant M. le Maire sur le fait que le Conseil municipal n'avait pas procédé à la désignation d'un représentant au PETR et au Parc National des Cévennes (PNC).
Il manifeste son intérêt personnel pour une représentation auprès du PETR.
M. le Maire rappelle que les représentants au PETR sont des élus communautaires, en cas de désistement du représentant mandaté par le Conseil communautaire ou de son suppléant, un conseiller municipal peut être proposé auprès du Conseil communautaire qui à son tour le mandate aux différentes instances telles que le PETR, SYMTOMA et autres, de plus il n'y a pas de siège communal au PNC mais seulement un correspondant.
M. le Maire s'engage à s'informer plus précisément sur ces modalités et en informera le Conseil municipal si ces modalités étaient erronées.
- Mme Fatiha BOUDEVILLE propose de mettre en place un marché des producteurs et un vide-grenier.
- A titre d'information, un producteur d'huitres sera présent le samedi 27/03/21 après-midi.
- L'idée de mettre en place un service d'aide aux personnes est discutée. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration du CCAS.

Fin de la séance à 20h30

Alexis BOSIO



Fatiha BOUDEVILLE



Nicolas CERESA



Frédéric CHEYSSIERE



Victoria GODAERT

Jean Paul COURT

Constance JOEL-WENGER



Dominique SWINNEN



Jean-Louis FULCRAND



Françoise MIGNON



Bernard MOUNIER



